

Mpox

PUBLIÉ LE 20/06/2022 - MIS À JOUR LE 08/04/2025

Depuis 2022, des cas d'infections par le virus mpox (anciennement appelé « monkeypox » ou « variole du singe ») ont été signalés dans plusieurs pays, notamment en France. Ces cas sont particuliers car le virus mpox se transmet d'une personne à une autre (transmission interhumaine) sur le territoire national, c'est-à-dire sans que la personne contaminée ait voyagé dans un pays dans lequel ce virus circule de façon endémique (Afrique centrale et de l'Ouest).

L'infection par le virus mpox est une zoonose : une maladie transmise de l'animal (notamment des rongeurs) à l'humain. Celle-ci était jusqu'alors exceptionnelle chez l'Homme. Il existe plusieurs variants du virus, appelés clades (ou lignages). Le clade I (I a et I b), était à l'origine présent dans le bassin du Congo en Afrique Centrale. Le clade II (II a et II b) est présent en Afrique de l'Ouest. Le sous-clade II b a été responsable de l'épidémie de mpox en Europe en 2022. Depuis, il circule à bas bruit en France, avec 215 cas recensés en 2024.

Le clade I b a été découvert en septembre 2023 en République démocratique du Congo et plus récemment dans ses pays frontaliers. Des cas de mpox de clade I b ont été rapportés sporadiquement en Europe (Suède, Allemagne, Belgique) depuis 2024 et en France début 2025.

La maladie mpox est « à déclaration obligatoire », c'est-à-dire que les médecins qui la diagnostiquent doivent la déclarer auprès de leur agence régionale de santé.

Comment se transmet le virus ?

La transmission d'une personne à une autre se produit à l'occasion d'un contact direct prolongé en face à face, par des gouttelettes (salive, éternuements, postillons), ainsi qu'à travers les fluides corporels, les lésions cutanées ou les muqueuses internes comme la bouche. Les rapports sexuels réunissent ainsi l'ensemble des conditions pour une contamination mais ne sont pas le seul moyen de contamination : elle peut également avoir lieu, par exemple, par des objets que le malade a contaminés, comme des vêtements ou du linge de lit.

Comment se manifeste la maladie ?

Elle débute habituellement par une fièvre, souvent forte et accompagnée de maux de tête, de fortes courbatures (douleurs musculaires) et de la fatigue. Après 2 jours environ, apparaît une éruption vésiculeuse en une seule poussée, faite de vésicules remplies de liquide qui évoluent vers le dessèchement, la formation de croûtes puis la cicatrisation. Les démangeaisons sont fréquentes et les boutons peuvent être extrêmement douloureux nécessitant dans certains cas une hospitalisation. Les bulles se concentrent plutôt sur le visage, les paumes des mains et plantes des pieds. Les muqueuses sont également concernées : dans la bouche et la région génitale. Les ganglions lymphatiques sont enflés et douloureux, sous la mâchoire et au niveau du cou.

Combien de temps dure la maladie ?

Après une phase d'incubation de la maladie qui peut aller de 5 à 21 jours, la phase de fièvre dure de 1 à 3 jours.
Au bout de 2 à 3 semaines (et parfois jusqu'à 4 semaines), la maladie guérit, le plus souvent spontanément.
Les personnes malades doivent respecter un isolement pendant toute la durée de la maladie, c'est-à-dire jusqu'à la disparition des dernières croûtes.

Avis du Haut Conseil de la santé publique sur la maladie à mpox

Retrouvez les avis du Haut Conseil de la santé publique sur la maladie à mpox +

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a émis plusieurs avis sur l'infection par le virus mpox :

- Avis du 2 septembre 2024 relatif aux mesures de prévention vis-à-vis de l'infection due au virus mpox pour les personnes se rendant dans la zone d'épidémie
- Avis du 8 juillet 2022 relatif aux mesures de prévention vis-à-vis de l'infection à virus mpox
- Avis du 9 juin 2022 relatif à la conduite à tenir pour les cas confirmés d'infection à virus mpox à risque de forme grave et pour les personnes contacts à risque d'infection
- Avis du 24 mai 2022 relatif à la conduite à tenir autour d'un cas suspect, probable ou confirmé d'infection par le virus mpox

A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



Les vaccins



Les traitements



Surveillance des effets indésirables des vaccins et traitements

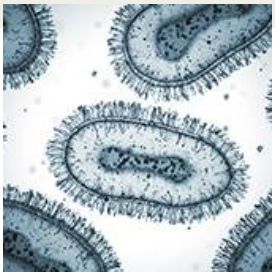
En lien avec ce dossier thématique



PUBLIÉ LE 11/10/2022

Monkeypox : avis de l'ANSM concernant la vaccination par voie intradermique

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 21/09/2022

Point de situation sur la surveillance des vaccins et traitements contre le virus Monkeypox

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 20/06/2022

Monkeypox : avis de l’ANSM concernant la vaccination contre la variole du singe

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 27/05/2022

Monkeypox - Informations sur les vaccins

SURVEILLANCE
PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE